



COMMUNE D'AYENT

## Mise au concours

La commune d'Ayent met au concours, le poste suivant :

# agent/e de police à 100 % ou assistant/e de sécurité publique à 100 %

**Missions:** Maintien de l'ordre et de la tranquillité, contrôle de la sécurité publique et rôle de prévention. Effectuer des tâches administratives et de contrôle, assurer la coordination avec la police municipale de Sion, contrôle de l'habitant, salubrité et toutes tâches liées à l'administration communale.

### Exigences:

- Avoir accompli avec succès une école de police et être en possession du brevet fédéral de policier/ère ou avoir accompli avec succès une école d'assistant/e de sécurité publique.
- Jouir d'une excellente réputation.
- Faire preuve de discrétion, de loyauté, d'engagement et de disponibilité.
- Avoir de bonnes capacités relationnelles et de communication.
- La connaissance des langues est un plus.
- Etre résistant et disposer d'une bonne condition physique.
- Etre disposé à accomplir des horaires irréguliers et travailler le week-end.
- Connaissances informatiques de base.
- Permis de conduire de catégorie B indispensable.

**Entrée en fonction:** à convenir.

La description de fonction est disponible auprès de l'administration communale. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Marco Aymon, Président (027 399 26 26).

Les offres complètes (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, photo, références, prétentions salariales, copie des diplômes et certificats de travail, certificat de bonnes mœurs, extrait de casier judiciaire) doivent être adressées à l'administration communale d'Ayent, Route d'Anzère 1, 1966 Ayent, en courrier A, avec la mention "Police municipale" sur l'enveloppe. Le délai de postulation est fixé au 31 mars 2019, la date du timbre postal faisant foi.